

PASSAGERS CLANDESTINS

Les dispositions reproduites ci-dessous soulignent les problèmes relatifs aux passagers clandestins en quête d'asile.

| Numéro résolution / paragraphe & date | Texte complet |
|--|---|
| RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE | |
| 43/117, P6 8 décembre 1988 | <i>Particulièrement préoccupée</i> par le fait que, dans diverses régions, la sécurité et le bien-être des réfugiés et des personnes en quête d'asile continuent d'être gravement compromis en raison d'attaques militaires ou armées et d'autres formes de violence, et constatant que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire face au problème du sauvetage des personnes en quête d'asile qui sont en détresse en mer, sans oublier, dans ce contexte, les problèmes des passagers clandestins en quête d'asile, |
| 44/137, P6 15 décembre 1989 | <i>Particulièrement préoccupée</i> par le fait que, dans diverses régions, la sécurité et le bien-être des réfugiés et des personnes en quête d'asile sont gravement compromis en raison d'attaques militaires ou armées, de l'enrôlement forcé des réfugiés dans les forces armées et d'autres formes de violence, et constatant que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer le sauvetage et le débarquement des personnes en quête d'asile qui sont en détresse en mer, sans oublier, dans ce contexte, les problèmes des passagers clandestins en quête d'asile, |